Du parlementaire au ministre, la difficile mue d'Oskar Freysinger

> Valais Le conseiller d'Etat frise les limites de la collégialité et provoque un tollé

> Il n'a pas encore trouvé le ton qui sied à sa fonction

Marie Parvex

KEYSTONE

Oskar Freysinger. Tiraillé entre son parti et sa fonction?

Oskar Freysinger commence son mandat de conseiller d'Etat avec fracas. Un style très médiatisé, entre effets de manche et polémiques. Consensuel sur la forme, mais pas sur le fond.

Sa dernière apparition télévisée a provoqué un tollé dans le milieu enseignant et dans la plupart des partis politiques. Le 23 mai, il déclare à la RTS qu'accepter des enfants sans papiers dans les écoles n'est pas une bonne pratique et qu'une direction d'école ayant connaissance d'un tel cas devrait en informer l'Etat. Avant d'affirmer n'avoir jamais dit ça.

Au Grand Conseil, Oskar Freysinger formule des doubles messages. Il défend formellement le point de vue du Conseil d'Etat sur certains thèmes mais précise ensuite au parlement qu'en tant que conseiller national, il prône l'inverse, jouant avec les limites de la collégialité.

La semaine dernière, il a envoyé un courrier à tous les enseignants du canton pour leur signifier l'abrogation «avec effet immédiat de la directive intitulée «Cadre relatif aux semaines précédant ou suivant l'année scolaire», précisant qu'il ferait de même avec tous les règlements dont la plus-value n'est pas avérée. Le style est ferme, et souligne la volonté et le message du nouveau conseiller d'Etat en faveur des enseignants. Mais l'abrogation de ce cadre n'a en réalité pas d'effet concret sur les obligations des enseignants. «Ces explications précisaient le cadre d'application d'un article qui est entré en force dans la loi sur le traitement des enseignants», explique l'ancien chef du département, Claude Roch. «Ce courrier ne sert à rien si ce n'est à mettre les enseignants dans sa poche. Ces derniers manquent d'informations et les associations devront mieux communiquer à ce sujet», estime Didier Jacquier, président de la Société pédagogique valaisanne (SPVAL).

Malgré sa nouvelle fonction, Oskar Freysinger continue à exprimer ses prises de position personnelles sur divers sujets par le biais des réseaux sociaux ou même d'une tribune dans *Le Nouvelliste* de lundi. Dans cette dernière, il accuse le «système politico-économico-médiatique» de détruire son image dans les médias. «Même si les attaques vont se poursuivre sans discontinuer et s'amplifier, je ne suis pas homme à céder face à la manipulation et aux mensonges», écrit-il.

Malgré tout, le conseiller national PDC Yannick Buttet estime qu'Oskar Freysinger est en état de grâce en Valais. «Il peut dire et faire ce qu'il veut, ça n'a pas de conséquence, et c'est encore plus fort dans le Haut-Valais.» Pour lui, comme pour plusieurs autres observateurs, le ministre n'a pas encore trouvé son costume. Tenu à la collégialité, moins médiatisé que dans son rôle de parlementaire, et dont le pouvoir est encadré par les lois, le parlement et le gouvernement. «Perdre le contact avec la presse lui occasionne un problème d'ego», estime Yannick Buttet.

> «Ces coups d'éclat sont nécessaires pour marquer sa différence avec les autres partis bourgeois»

«L'UDC a une pratique: être toujours très visible. Ces coups d'éclat lui sont nécessaires pour marquer sa différence avec les autres partis bourgeois, analyse René Knüsel, politologue à l'Université de Lausanne. En même temps, Oskar Freysinger doit convaincre au-delà de l'électorat UDC et, cela, il ne peut le faire que sur des touches emblématiques.» Par exemple avec le «plan Gitans», qui permettra d'évacuer les gens du voyage s'ils s'installaient sur un terrain privé sans autorisation, ou avec l'interdiction du port du voile intégral adoptée par le parlement. Avec les réformes scolaires aussi, terrain très émotionnel dans un canton plutôt conservateur.

Face à Oskar Freysinger, l'opposition prend ses marques et s'organise. Le PLR a visiblement choisi cette voie, au Grand Conseil en tout cas. Le PS et les Verts semblent se préparer à réagir quand le conseiller d'Etat franchira à leurs yeux la ligne. Avec sans doute pour conséquence des fronts plus marqués et des partis plus profilés.

Conflit avec le Service de l'enseignement

Inquiétudes partagées sur le climat de travail

«Je suis un peu inquiet au sujet du climat qui règne entre le service et le conseiller d'Etat», avoue l'ancien chef de département Claude Roch. «Il est de notoriété publique qu'il existe entre eux un conflit de personnes», explique-t-il. «J'imagine qu'Oskar Freysinger n'entend pas travailler avec Jean-François Lovey», affirme Didier Jacquier, président de la Société pédagogique valaisanne (SPVAL). Jean-François Lovey est l'un des acteurs principaux des réformes actuelles de l'école valaisanne, qui ne sont pas dans la ligne politique de l'UDC. Dans les années 90 déjà, il avait collaboré à l'élaboration d'un projet de réforme scolaire appelé «Education 2000», contre lequel Oskar Freysinger, alors enseignant au collège de la Planta, s'était élevé vigoureusement.

«Il est certain que ces deux personnes ne défendent pas la même vision de l'école, estime Didier Jacquier. Le problème, c'est qu'aux côtés de Jean-François Lovey il y a tout un service qui a œuvré à la réforme de l'école. Comment réagiront ces gens-là si leur chef est remplacé?»

La tension transparaît dans les actes. Différents courriers adressés aux enseignants valaisans ne sont plus écrits par le chef de service mais directement par le secrétaire général du département et par le conseiller d'Etat. Le chef de service n'était pas présent au Grand Conseil au moment du traitement de la loi sur l'enseignement primaire. Il n'a pas non plus assisté à la séance de la commission du parlement qui traitait des différents amendements déposés. «Avec moi, il aurait été présent, c'est important pour répondre à certaines questions plus pointues et parce que les chefs de service et leurs adjoints ont la responsabilité opérationnelle du travail qui se réalise sur le terrain par les directions d'école et par les enseignants», explique Claude Roch.

Pour de nombreux observateurs, ce sont les signes d'une mise à l'écart de Jean-François Lovey, qu'Oskar Freysinger souhaiterait remplacer. *Le Temps* a essayé à plusieurs reprises de joindre le chef de service, sans succès. Soumis à la question par Canal 9, le ministre répond quant à lui: «Pour le moment tout cela est en discussion.»

M. P.

«La politique reprend la main, c'est une bonne chose»

Questions à

KEYSTONE

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat vaudoise, chargée de l'Aménagement du territoire

Prohibition des tours, objectifs démographiques réduits de moitié, étalement dans le temps des nouveaux quartiers: la municipalité de Bussigny est la première à tirer officiellement le frein de la croissance. Qu'en pense la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (Les Verts), présidente du comité de pilotage du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)?

Le Temps: Bussigny, un exemple à suivre ou un dangereux précédent?
Béatrice Métraux: J'ai reçu une délégation de la municipalité et nous avons examiné si le redimensionnement proposé était compatible avec les objectifs du PALM, s'agissant notamment de la construction de logements. Ils le sont tout à fait. Dès lors, le canton ne peut que soutenir la démarche réaliste de Bussigny. Il y a une reprise en main du politique sur le développement de la région, ce que je soutiens pleinement.

– Avant, la commune semblait se contenter de suivre les projets privés, maintenant elle fixe un cadre strict. Est-elle passé d'un extrême à l'autre?
– Non, ces objectifs sont intelligents. La commune se rend compte que la population ne veut plus voir n'importe quel projet grandir sous ses yeux, mais qu'elle peut accepter un développement contrôlé. J'espère que, grâce à cette politique, des réalisations seront possibles. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

– Les autres communes de l'agglomération devraient-elles donc suivre cet exemple?
– C'est un type de démarche, ce n'est pas le seul. J'ai l'intention de proposer un outil de concertation aux communes, qu'elles pourront adopter ou non, destiné lui aussi à ce que les projets passent mieux. Il y a des expériences utiles à Bâle ou à Zurich, qu'il faut traduire en terres vaudoises.

– Condamner les tours en bloc et par principe, c'est plutôt rigide…
– C'est une décision qui appartient à la commune, je ne vais pas me prononcer là-dessus. Le canton a des directives sur la densification ou l'occupation du sol. Dans la mesure où elles sont respectées, il est hors de question que le canton fixe aux communes le nombre d'étages des bâtiments!

– La revue à la baisse des objectifs de Bussigny peut-elle, ainsi que certains le craignent, remettre en question le prolongement du tram de l'Ouest lausannois, qui figure dans le projet d'agglomération?
– Je ne vois pas en quoi. Ce que la conseillère fédérale Doris Leuthard nous a fait remarquer l'autre jour, c'est que Vaud prévoyait un très grand nombre de mesures, pour un total de 3 milliards de francs, dans le cadre de ses cinq projets d'agglomération. La discussion sur leur priorisation est en cours avec la Confédération.

Propos recueillis par Yelmarc Roulet

Un pas vers l'autonomie des HES vaudoises

> Grand Conseil Projet de loi adopté en première lecture

Le Grand Conseil a adopté mardi en première lecture le projet de loi sur les HES. Malgré le consensus général, le débat très technique a mobilisé l'attention des députés durant tout l'après-midi. Tous les partis ont salué ce projet de loi qui a notamment pour but de mettre en œuvre au plan cantonal la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il s'agit donc d'une loi d'exécution.

Pour Vaud, les écoles cantonales concernées sont la Haute Ecole de santé, l'ECAL et la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion. Les trois hautes écoles privées subventionnées sont La Source, la Haute Ecole de travail social et de la santé et la Haute Ecole de musique Vaud Fribourg.

Le projet de loi vise à doter les hautes écoles vaudoises de type HES d'une autonomie semblable à celle accordée à la Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud. **ATS**

Les vieilles pierres sacrifiées aux énergies neuves?

> Monuments Alliance Patrimoine s'oppose aux déclassements pour raisons énergétiques

Quatre organisations de défense du patrimoine unissent leurs forces pour s'opposer à un affaiblissement de la protection des sites construits, monuments et paysages à cause d'impératifs liés à la politique énergétique. Elles se disent prêtes à saisir le référendum au cas où le parlement accepterait de faciliter l'octroi de permis de construire.

L'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Joachim Eder (PLR/ZG) demande que les objets protégés recensés par les inventaires fédéraux puissent être transformés si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons le justifient. Les expertises de la Commission pour la protection de la nature et du paysage devraient en outre avoir moins de poids.

Selon l'initiative, les procédures d'autorisation ont tendance à freiner la réalisation de projets, notamment ceux liés aux énergies renouvelables. «Economiser l'énergie est indispensable, mais nous n'avons pas besoin d'une éolienne sur chaque repli de terrain», a déclaré mardi Nicole Bauermeister, directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), lors d'une conférence de presse.

Pour affirmer leur opposition, la SHAS, Archéologie Suisse, le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels et Patrimoine suisse, qui comptent au total quelque 92 000 membres, se sont regroupés au sein de l'association Alliance Patrimoine.

La politique énergétique «ne doit pas être considérée comme un blanc-seing autorisant à bétonner les derniers torrents de montagne ou à couvrir de capteurs solaires les toits des bâtiments protégés», a renchéri Adrian Schmid, secrétaire général de Patrimoine suisse.

Il existe plus de 1,5 million de bâtiments où l'on pourrait installer des panneaux solaires sans trop de conséquences négatives, a relevé Nicole Bauermeister. Sur les 1,8 million de bâtiments que compte le parc immobilier suisse, 5% font l'objet d'une protection et quelque 10% supplémentaires représentent un intérêt sur le plan patrimonial. **ATS**

PUBLICITÉ